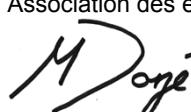




Reconnaissance AEAI N° 22639

Titulaire Rigips AG Täfernstrasse 11b 5405 Baden-Dättwil Schweiz	Fabricant Rigips AG 5405 Baden-Dättwil Schweiz
Groupe	204 - Parois intérieures, non portantes
Produit	ALBA METALLSTÄNDERWAND 50/100
Description	Paroi à montants métalliques avec plaques de laine de roche RIGIPS 42/40 (40mm, 41kg/m3), recouvertes des deux côtés de plaques de plâtre armé de fibres ALBA BALANCE (25mm, 938kg/m3), rainées/crétées, mastiquées avec RIFINO TOP des deux côtés, E=100mm
Utilisation	EI 90-RF1 Htest=3000mm Utilisation voir pages suivantes
Documentation	EMPA, Dübendorf: Rapport d'essai '454 632/50' (28.10.2010), Renseignement technique '5214 000 090/120' (24.09.2013); VKF ZIP AG, Bern: Expertise '108 2016 11' (31.05.2016); Basler & Hofmann AG, Zürich: Expertise '6050.200_20a' (16.08.2017)
Conditions d'essai	EN 1363-1, EN 1364-1
Appréciation	Classe de résistance au feu EI 90
Durée de validité	31.12.2026
Date d'édition	31.07.2023
Remplace l'attestation du	03.11.2021
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie	
 Marcel Donzé	
 Konrad Häusler	



Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de parois non portantes est indiqué dans la norme EN 1364-1:1999, chap. 13. Les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité.

- Diminution de la hauteur.
- Augmentation de l'épaisseur du mur.
- Augmentation de l'épaisseur des matériaux constitutifs.
- Diminution des dimensions linéaires de plaque(s) ou de panneau(x) mais pas de son épaisseur.
- Diminution de l'espacement des montants.
- Diminution des entraxes des fixations.

EXTENSION EN LARGEUR

Il est permis d'augmenter la largeur d'une construction identique si l'élément d'essai a été essayé avec une largeur nominale minimale de 3 m et avec un bord vertical libre.

- Exigence remplie: $B_{max} = \text{illimitée}$

EXTENSION EN HAUTEUR

Lorsque la hauteur des constructions était de 3 m au minimum lors de l'essai, il est permis de l'augmenter jusqu'à 4 m dans les conditions suivantes :

- si le déplacement latéral maximal de l'élément d'essai n'a pas dépassé 100 mm ;
 - les jeux d'expansion sont augmentés proportionnellement.
- Exigence remplie: $H_{max}=4000\text{mm}$

Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:

Renseignement technique EMPA Dübendorf n° 5214 000 090/120 vom 24.09.2013

- Variantes plaques d'isolation thermique:
Dämmplatte RIF 40

Expertise VKF ZIP AG n° 108 2016 11 vom 31.05.2016

- Variantes plaques d'isolation thermique:
ISORESIST PIANO PLUS

Expertise Basler & Hofmann Zürich n° 6050.200_20a du 16.08.2017

- Tôles d'acier intercalaires:
 $E_{max}=0.5\text{mm}$, fixation uniquement dans les supports métalliques
Exécution selon expertise